

Décision n° D2025_064

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Considérant que le Département a accepté de reprendre la gestion de la circonscription de service social déléguée à la commune de Bobigny,

Considérant que la commune de Bobigny a accepté la mise à disposition de locaux au 1^{er} étage de l'annexe de l'Hôtel de ville sis 9/19 rue du Chemin Vert,

décide

- DE CONCLURE avec la commune de Bobigny, une convention d'occupation temporaire portant sur la mise à disposition de locaux de 425 m², propriété de la commune de Bobigny, dans l'annexe de l'Hôtel de ville sise 9/19 rue du chemin vert dans le cadre de la reprise en gestion de la circonscription de service social (CSS), et dont le projet est ci-annexé ;

- DE PRÉCISER que ladite convention est consentie, de manière rétroactive, à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une période d'un an non renouvelable, à titre gratuit ;

- DE PRÉCISER qu'au titre de ladite convention, le Département s'acquitte des charges locatives accessoires (fluides, chauffage, gardiennage et nettoyage) des locaux mis à disposition, dont le montant mensuel est estimé à 7 292 euros ;



Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20251009-D2025_064-AR

- DE SIGNER au nom et pour le compte du Département tous actes, documents et pièces relatifs à cette affaire, y compris tout avenant éventuel.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20251009-D2025_064-AR